

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2019/11/26-10**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 novembre 2019,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le code de l'Éducation,

**DÉCIDE :**

**Objet : Budget 2020**

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 7 736 ETPT dont 6 425 ETPT sous plafond
- 783 415 730 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 528 163 512 € personnel
  - 135 327 490 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 119 924 728 € investissement
- 739 743 967 € de crédits de paiement
  - 528 163 512 € personnel
  - 113 244 459 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 98 335 996 € investissement
- 680 222 971 € de prévisions de recettes
- - 59 520 996 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- -21 693 112 € de variation de trésorerie
- 76 662 € de résultat patrimonial
- 12 735 662 € de capacité d'autofinancement
- -14 176 108 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale tels qu'annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée avec 25 voix pour, 8 contre et 1 abstention.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 26 novembre 2019

Simone BONNAFOUS  
Administrative Provisoire  
d'Aix-Marseille Université

